

Animateur

Cadre d'emplois des adjoints d'animation

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Direction concernée

Direction de l'Éducation

Domaine d'activité

Éducation, animation

Service concerné

Action éducative

Catégorie du poste

Catégorie C

Poste ouvert aux

Contractuels
Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Encadre et anime des activités d'animation et de loisirs à destination des enfants.

Construction de projets d'animation :

- Identifier les attentes du public et rédiger un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique
- Préparer, animer et évaluer une activité mise en place par ses propres soins
- Participer à des réunions de préparation et de formation avec le reste de l'équipe
- Participer à l'évaluation des projets d'animation

Animation des activités d'animation et de loisirs :

- Encadrer les activités de loisirs et les adapter aux différents publics
- Faire découvrir et pratiquer plusieurs disciplines
- Participer à l'ensemble des activités proposées
- Bâtir des séances et support d'animation
- Répertoire les équipements, les matériaux et matériels nécessaires aux activités

Animation des groupes d'enfants :

- Construire, animer et maintenir une dynamique de groupe d'enfants
- Favoriser l'expression, la participation et la créativité des enfants
- Repérer les enfants en situation difficile et en informer le responsable périscolaire

Favoriser le dialogue local et informer le public :

- Dialoguer avec les parents, les enfants et les enseignants
- Assurer l'information et son suivi en lien avec le responsable périscolaire
- Participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de l'information relative aux activités périscolaires

Application et contrôle des règles d'hygiène et de sécurité :

- Participer au maintien des règles d'hygiène et de sécurité dans les locaux et espace d'activités
- Sensibiliser les enfants aux règles de sécurité, à la citoyenneté et à la vie collective
- Prodiguer les premiers soins en cas de blessures et contacter les services compétents en cas d'incidents

Votre profil

Formation

- Cf. arrêté du 09 février 1997, fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en accueils sans hébergement

Expérience

- Expérience sur un poste similaire souhaitée

Savoir-faire

- Connaissance approfondie de la réglementation régissant les accueils collectifs de mineurs, du projet éducatif et du PEDT de la commune
- Connaissance des besoins de l'enfant, des techniques de base de la psychologie et de la pédagogie en rapport avec les jeunes enfants
- Maîtrise des techniques d'animation d'activités auprès des enfants
- Capacité à animer
- Organiser une activité
- Savoir communiquer
- Savoir accueillir
- Appliquer les normes, procédures et règles

Savoir-être

- Disponibilité
- Qualités relationnelles
- Capacité d'adaptation et d'écoute
- Capacité d'animation
- Créativité
- Sens de l'organisation du travail en équipe
- Rigueur, ponctualité, disponibilité et esprit d'initiative

Conditions d'emploi

Cycle de travail

Poste complet annualisé

Contrainte(s) liée(s) au poste

Jours d'écoles : 11h15 à 18h00 ou 18h30 sauf le vendredi de 11h15 à 13h20 et de 16h15 à 18h00 ou 18h30

Mercredis et vacances scolaires 9h30 par jour

Nombre de jours de congés

25 jours de congés + repos en fonction de l'annualisation

Avantages

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)